Déclaration des opérations dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement Général de la Bourse relatives à l'OPA sur les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles – STA-

En application des dispositions du Règlement Général de la Bourse et notamment son article 146 et la décision du Conseil du Marché Financier n°17 du 19 mai 2025, qui a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles – STA-.

- M. Amen Allah BEN TEMESSEK, déclare ce qui suit :

Date de réalisation	Nature de	Nombre des	Prix ou cours	Montant de
de l'opération	l'opération	valeurs mobilières	moyen pondéré	l'opération(TND)
18/06/2025	Acquisition	21 660	24,410	528 720,600

Fait à Tunis le 20/06/2025

P/ Le déclarant